

N/REF : 30/07/2024 16H16 C:000053 I:02599
V/REF : AC/B98165
V/Email reçu le Mardi 30/07/2024 a 16H16

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. RSD
IMMEUBLE : RESEDA - RSD
30, RUE DE PACE
.
35590 L'HERMITAGE

Rennes, le 07 Aout 2024

Référence Marché: 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 30 PACE - M. COUVERT 07 66 82 95 66
LOGEMENT N° 105718, PORTE N°11, 1° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : PERTE DE PRESSION RÉSEAU - PRESSION CHAUDIERE A ZÉRO
Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 02/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
REMISE EN PRESSION DE LA CHAUDIERE
CONTRÔLE : PAS DE CHUTE DE PRESSION
CONTRÔLE DES RADIATEURS
CONSTAT: PAS DE FUITE
CONTRÔLE DU COMPTEUR D'EAU
CONSTAT: PAS DE FUITE
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 02/08/24 a 10H52 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====						
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MOE001-H(s)	Plombier hors BPU le 02/08	1	53,98		53,98
TOTAL H.T.						53,98
T.V.A. a 10,00%						5,39
TOTAL T.T.C.En EURO						<u>59,37</u>

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.